

COMMUNIQUÉ POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Roussillon, assurément agricole ! **Une première activité réussie visant la promotion des bonnes pratiques agroenvironnementales et la protection des bandes riveraines**

Saint-Constant, le 17 janvier 2020 – La MRC de Roussillon et l'UPA de la Montérégie, avec la contribution du syndicat local, ont coorganisé, le 9 janvier dernier, la première activité visant l'enjeu numéro 5 du nouveau [*Plan de développement de la zone agricole \(PDZA\) de Roussillon*](#), soit la promotion des bonnes pratiques agroenvironnementales et la protection des bandes riveraines.

Cette activité conviait les élus, les producteurs agricoles, les inspecteurs municipaux, les agents de développement du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, de l'Union des producteurs agricoles (UPA), de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Roussillon, de même que certains bailleurs de fonds comme la Financière agricole, le Financement agricole Canada et le Fonds Écoleader de la Montérégie.

La cinquantaine de participants ont d'abord assisté à une présentation d'un projet de la Société de conservation et d'aménagement du bassin de la rivière Châteauguay (SCABRIC) visant à soutenir une quinzaine de producteurs agricoles, riverains de rivière Saint-Régis, dans leurs pratiques agroenvironnementales comme la pratique de cultures de protection, l'installation de haies brise-vent, l'aménagement de bandes riveraines, etc. Cette présentation avait pour but d'inviter de nouveaux producteurs à emboîter le pas et à adopter des pratiques similaires dans leurs opérations.

La MRC de Roussillon a profité de l'occasion pour présenter en primeur les premiers résultats de son projet de caractérisation des bandes riveraines du territoire qui permet d'avoir une vue précise de leur état. Les propriétaires ont ainsi pu être sensibilisés à l'importance de mieux protéger les rives des cours d'eau qui sillonnent leurs terres.

L'UPA a également présenté un argumentaire économique convaincant démontrant sans équivoque que la protection d'une bande riveraine de 3 mètres (bande de végétation naturelle et permanente qui borde un cours d'eau) est non seulement positive pour la protection du cours d'eau ainsi que la stabilisation de la berge, mais représente également des économies monétaires sur le long terme pour les producteurs.

Finalement, les organisateurs se disent très satisfaits de la participation et sont heureux d'avoir, ensemble, contribué à poser une première action significative du plan d'action du PDZA. Cette première activité augure un travail de collaboration positif pour les prochaines actions.

La sensibilisation des producteurs agricoles à la protection des bandes riveraines s'ajoute aux autres actions de protection des cours d'eau que la MRC de Roussillon effectue auprès de l'ensemble de ces citoyens. D'ailleurs, la MRC de Roussillon invite les riverains à consulter son dépliant explicatif sur l'importance des bandes riveraines à ROUSSILLON.CA/coursdeau.

-30-

Source et renseignements :

Mélanie Cloutier, MBA / coordonnatrice aux communications
450 638-1221, poste 330
m.cloutier@mrcroussillon.qc.ca